

## CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE SEANCE DU 4 MAI 2023

**Date de convocation :**

28-04-2023

**Date d'affichage :**

29-04-2023

**Nbre conseillers :**

**En exercice : 19**

**Présents : 16**

**Absents : 3**

**Procuration : 2**

**Votants :**

L'an deux mil-vingt-trois, **le jeudi 4 mai**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

**Etaient présents :** Michel BRIFFAULT, Philippe LECRECQ, David COTTEREAU, Vincent BROCHARD, PICAULT Isabelle, Anne CHEVILLOT, Sophie LAMBERT, BAREAU Christiane, CHOPLIN Ludovic, Aurore GASNIER, Alice BLOT, Jean-Claude MERIENNE Christelle MIDELET, Christelle DEMBREVILLE, COMPAIN Olivier, Francis HONORE.

**Absents excusés :** Thérèse RIPAULT (pouvoir à Aurore GASNIER), M. Emmanuel DE BEAUCOURT, Mme Céline MAILLET (pouvoir à Michel BRIFFAULT)

**Absent :**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme CHEVILLOT Anne a été élue secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du CGCT

- ✓ ETUDE FILIERE BOIS DEMANDE SUBVENTION ET VALIDATION DEVIS POUR ETUDE
- ✓ CONSULTATION ORGANISMES BANCAIRES POUR EMPRUNT
- ✓ SUBVENTIONS 2023
- ✓ PARTICIPATION CLASSE ULIS LA CHAPELLE ST AUBIN
- ✓ ELECTION CONSEILLER DELEGUE
- ✓ SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT CHOIX PRESTATAIRE
- ✓ RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT (ELECTRICITE ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE) VESTIAIRES DE FOOT ET GYMNASE / CHARGE COMMUNALE
- ✓ VENTE PARCELLE RUE DU TRAMWAY AB280 CESSION 1 LOT OU SECABLE
- ✓ VENTE PARCELLE RUE DU TRAMWAY – REVISION DES MODALITES DE CESSION

**Divers :**

Remerciements des élèves classe découverte St Malo

M. Le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal ont bien pu prendre connaissance du procès-verbal transcrit lors de la dernière assemblée délibérante et qu'il n'y a pas d'observations. Tous les membres présents le signent.

## **2023 05 01 ETUDE FILIERE BOIS DEMANDE SUBVENTION ET VALIDATION DEVIS POUR ETUDE**

Par délibération n°2022.10.09 du 06 octobre 2022, la conseil municipal avait décidé de réaliser une étude de faisabilité relative à la réalisation d'un réseau de chaleur via une chaufferie commune (selon une filière bois) permettant de chauffer les bâtiments formant l'enceinte scolaire et les bâtiments de la mairie.

Une consultation pour une étude de faisabilité biomasse et réseau de chaleur a été faite du 13 avril 2023 au 03 mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants,

- de retenir la proposition de la société AKAJOULE – 44 SAINT NAZAIRE pour un montant de 9 375,00 € HT, soit 11 250,00 € TTC.
- de donner toute délégation à M. Le Maire pour établir les différentes demandes de financement et subventions portant sur les différents aspects du dossier (études, construction de bâtiments, réhabilitation de bâtiments)
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

## **2023 05 02 CONSULTATION ORGANISMES BANCAIRES POUR EMPRUNTS**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que lors du vote du budget primitif 2023, il a été inscrit un emprunt à la hauteur de 600 000 € pour le projet de construction de vestiaires et d'un terrain de football, et un autre emprunt estimé à 300 000 € pour le reste à charge à la commune des locaux commerciaux.

M. le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal de contacter des établissements bancaires afin de trouver le meilleur financement pour anticiper les dépenses à venir et équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants,

- d'autoriser M. le Maire à procéder à une consultation d'emprunts auprès des organismes bancaires pour le financement des projets, le délégué de la commission finances y sera associé,
- d'étudier toutes les propositions s'y rapportant.

## 2023 05 03 VOTE SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

M. Philippe LECRECQ, M. Jean-Claude MERIENNE et M. Michel, BRIFFAULT, faisant partie d'un bureau d'une association ne participent pas au vote, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, le versement des subventions aux associations pour l'année 2023 comme suit :

### Votants 12

COMMUNE			
Nom	Fixe	Variable 2023	Total
Loisirs passion	50	300	350
MFR Coulans	50	500	550
GDON	50	400	450
Génération mouvement	50	0	50
US Coulans-La Quitne	50	500	550
Univers Scene	50	250	300
Les marcheurs de la Gée	50	750	800
Coolenrun	50	400	450
Les Hirondelles danse	50	800	850
Comité des Fêtes	50	2950	3000
La Coulanaise	50	950	1000
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>	<b>7800</b>	<b>8350</b>

HORS COMMUNE	
Nom	Montant fixé
Batterie Fanfare l'Espérance de Loué	200
<b>Total</b>	<b>200</b>

et d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

## 2023 05 04 CLASSE ULIS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre en charge les frais de scolarité d'un enfant scolarisé dans la commune de La Chapelle Saint Aubin. Il précise qu'il s'agit de classe ULIS (Unité localisée d'inclusion scolaire). Les ULIS sont des classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap et que ce type d'accueil n'est pas disponible sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, des membres votants :

- d'autoriser le paiement des frais de scolarité de cet élève à la commune de La Chapelle Saint Aubin. Le montant de l'avis des sommes à payer est de 630,96 euros
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

## 2023 05 05 DESIGNATION D'UN CONSEILLER DELEGUE

M. Le Maire rappelle la délibération 2022-09-04 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant la création de la de la **commission « Défis climatiques – gestion des ressources naturelles »** et qu'aucun conseiller délégué n'a été nommé pour la gérance de cette commission.

M. le Maire sollicite les conseillers à proposer leur candidature pour l'élection de la présidence de cette commission. Seul, M. BROCHARD Vincent souhaite se présenter.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	: 18
À déduire ( <i>bulletins blancs</i> )	: 3
Nombre de suffrages exprimés	: 15
Majorité	: 8
a obtenu :	
- M. BROCHARD Vincent	: 15

M. BROCHARD Vincent est le 4<sup>ème</sup> conseiller portant une délégation pour la « Commission Défis climatiques – gestion des ressources naturelles ».

Le Maire rappelle que les élus porteurs d'une délégation peuvent percevoir une indemnité (art. L2122-18 et 20 du CGCT).

Par conséquent, cet élu percevra le même montant d'indemnité que les autres conseillers porteurs d'une délégation du Maire à 4.50% de l'indice de référence à savoir l'indice brut terminal de la fonction publique, que cette indemnité sera versée à partir de la date d'entrée en fonction (signature de l'arrêté du Maire) de l'élu et que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6531 du budget communal.

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

### ANNEXE

#### Tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus du Conseil Municipal

POPULATION : De 1 000 à 3 499 hab

Art. L 2123-23 du CGCT pour les communes

#### II - INDEMNITES ALLOUEES

##### A – Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Michel BRIFFAULT	45.00

##### B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Christelle MIDELET	16.50
Francis HONORE	16.50
Aurore GASNIER	16.50
Philippe LECRECQ	16.50

##### C – Conseillers municipaux ayant une délégation

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Jean-Claude MERIENNE	4.50
David COTTEREAU	4.50
Ludovic CHOPLIN	4.50
Vincent BROCHARD	4.50

### **2023 05 06 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT CHOIX PRESTATAIRE**

M. Le Maire rappelle la délibération n°2021.11.01 du 04 novembre 2021 portant sur l'étude diagnostique et élaboration du schéma directeur de l'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune, et informe qu'une consultation a été lancée et qu'une seule proposition a été reçue. L'analyse de cette offre, correspond au cahier des charges et aux prix du marché, a été opérée par la société Gétudes, assistant de maîtrise d'ouvrage (AMO) de ce dossier.

M. le Maire donne lecture du rapport de cette analyse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants,

- de retenir la proposition de la société AUDIT ENVIRONNEMENT – 86 VIVONNE pour un montant de 26 880,00 € HT, « hors prestations supplémentaires éventuelles », et sous réserve d'acceptation d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

### **2023 05 07 RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT (Electricité, assainissement, et eau potable) VESTIAIRES FOOT ET GYMNASE/CHARGE COMMUNALE**

Le Maire informe les membres qu'une délibération du Conseil Communautaire, indique que tous les branchements des infrastructures intercommunaux, sont à la charge de la commune. M. le Maire propose de regrouper les démarches pour les différents branchements du gymnase et les vestiaires du football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants :

- décide de prendre en charge les frais liés aux raccordements d'électricité, d'eau potable, à l'assainissement collectif pour les vestiaires de football et du gymnase.
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

### **2023 05 08 VENTE PARCELLE RUE DU TRAMWAY AB 280 CESSION 1 LOT OU SECABLE**

Mme DEMBREVILLE Christelle concernée par cette délibération ne participe pas au débat ni au vote de la décision.

Dans le cadre de la vente du reliquat du terrain cadastré AB 280 de 370 m<sup>2</sup> environ, rue du tramway, Mme GASNIER, Vice-présidente de la commission « commerce, artisans, industries et professions libérales » informe les membres de l'assemblée, des différentes rencontres avec les porteurs de projet désirant s'installer sur ladite parcelle. Après concertation et réflexions des membres de la commission, réunis le 20 avril 2023, il est proposé au conseil municipal de vendre les 370 m<sup>2</sup> environ :

- Option 1 – la totalité du terrain en 1 lot,
- Option 2 – la division du terrain en plusieurs lots.

Mme GASNIER précise que le choix des membres de la commission était favorable à l'option 1 : vente de la totalité du terrain en 1 lot.

Après débat, M. le Maire propose de voter à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins : 17

Bulletins blancs : 3

- Option 1 – vente de la totalité du terrain en 1 lot = 8 voix
- Option 2 – vente du terrain en partie sécable = 6 voix

Au vu du résultat, le conseil municipal adopte la vente de la totalité du terrain en 1 lot, et autorise d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

## 2023 05 09 VENTE PARCELLE RUE DU TRAMWAY – REVISION MODALITES DE CESSION

Mme DEMBREVILLE a quitté la séance avant la présentation de cette décision.

Le Maire rappelle la délibération du 2022.06.09 concernant la cession d'une parcelle d'environ 600m<sup>2</sup>, en vue d'y implanter un commerce. Des modalités de cession étaient dictées et celle précisant que « la vente devait être signée chez le notaire dans un délai de 12 mois à compter de la délibération précitée. Passé ce délai, l'acceptation sera considérée comme caduque et la parcelle sera de nouveau à la libre disposition de la commune ». Cette condition ne peut être respectée en raison du délai d'enregistrement auprès des administrations suite aux opérations de division de terrain et bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants:

- de prolonger le délai de 6 mois pour la signature chez le notaire à partir de la date butoir de la délibération n°2022.06.09 (10.06.2023) afin que toutes les démarches soient finalisées sans pénaliser l'acquéreur,
- de fixer pour les nouvelles ventes de terrain le délai de signature chez le notaire à 18 mois à compter de la date de séance de délibération de décision de vente.

### DIVERS

☛ Décisions du Maire

Date de décision	N° de décision	Objet	Date de délibération donnant délégation
12/04/2023	2023_04_12	construction de vestiaires avenant de cession APAVE CONSTRUCTION AICF	04/06/2020
13/04/2023	2023_04813	Renouvellement contrat SVP = 123,36 € ht	26/05/2020
13/04/2023	2023_04_13- 2	construction de vestiaires avenant 1 - lot7	04/06/2020
15/04/2023	2023_04_15	Devis Plein Ciel (feu artificiel 8.07.23) 2700 € TTC	26/05/2020
18/04/2023	2023_04_18	Installation fibre Mairie et Sivos - UNYC Mairie :abonnement 37 € ht + 466 € ht + mise en service ; idem Sivos	26/05/2020

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôt la séance à 22h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le

Le Maire

M BRIFFAULT

Le secrétaire de séance

